

M. BENTLEY: Si j'ai bien compris, le ministre déclare qu'on a tenu compte de tous ces éléments avant de décider dans quelle mesure la pension devait être majorée.

L'hon. M. GREGG: Je ne suis là que depuis le 19 janvier mais je puis affirmer que, depuis cette date, on a tenu compte, évidemment, de tous ces faits. M. Rider nous a fourni ces chiffres, sous la forme d'un graphique à petite échelle qui peut servir de base à nos travaux.

M. BENTLEY: Ce graphique porte sur la hausse du coût de la vie, des salaires et ainsi de suite. Hier cependant, dans quelques-uns des mémoires qu'on nous a soumis, on indiquait que certains pensionnés, surtout les invalides à plus de 50 p. 100, eussent-ils même droit à l'allocation d'importance, ont cependant des frais auxquels échappent les hommes valides, par exemple pour se rendre au travail et en revenir, ou pour aller aux endroits d'amusement, ou se déplacer de quelque façon. A-t-on tenu compte de ces considérations pour établir la majoration? Sinon, on le devrait, car il s'agit de dépenses bien définies qui retentissent sur le coût d'existence d'un pensionné, pour peu qu'il sorte de chez lui.

Le PRÉSIDENT: Au lieu d'argumenter, peut-être vaudrait-il mieux tenter de recueillir les faits.

M. BENTLEY: Il s'agit précisément d'un fait sur lequel je veux me renseigner.

M. WRIGHT: Qu'on me permette de résumer quelques-unes des constatations qui découlent des témoignages entendus. Notre revenu national s'est accru. Ne vous retournez pas pour sourire, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je ne souris pas du tout. Plusieurs membres désirent discuter ce cas mais s'abstiennent de prendre la parole avant d'avoir été mis au courant des faits. Je veux simplement me rendre aux désirs du Comité. Celui-ci veut que nous recueillions tous les faits. Je ne souris pas aux propos de qui que ce soit. J'invite simplement les membres à s'en tenir à l'examen du témoin en vue d'obtenir tous les renseignements nécessaires. Lorsqu'il aura terminé sa déposition nous appellerons un nouveau témoin qui nous renseignera sur l'embauchage, après quoi nous pourrons discuter.

Une VOIX: Quels autres faits devons-nous recueillir.

Le PRÉSIDENT: Si nous avons terminé l'interrogatoire de ce témoin, nous pouvons nous renseigner au sujet des pensionnés. Si j'autorise un membre du Comité à discuter ce cas, je devrai accorder la même autorisation à tous les autres.

M. WRIGHT: Si nous avons d'autres dépositions à entendre, je différerai volontiers mes observations.

Le PRÉSIDENT: J'ai déjà dit qu'il y a d'autres témoins.

M. HARRIS: Je ne sais trop comment interpréter la remarque de M. Fulton à propos du barème de 1925 sur lequel le barème actuel a été basé. Si nous voulons savoir de quelle façon les taux de pension ont été établis depuis cette année-là jusqu'au début des hostilités, il faudra qu'on nous indique quel était, entre 1925 et 1938, le rapport entre ces taux et les indices des gages et du coût de la vie, c'est-à-dire la moyenne des changements, augmentations ou diminutions, par rapport à ces indices. Me suis-je fait comprendre?

M. WRIGHT: Je propose que nous entendions le témoin. Si quelqu'un expose une thèse, je ne vois pas pourquoi je ne pourrais en faire autant.

M. HARRIS: Je demandais les chiffres pour cette période de quatorze ans.

Le PRÉSIDENT: Veut-on que le graphique soit traduit en chiffres et consigné au compte rendu? Est-ce là que vous vouliez en venir?

M. HARRIS: Oui.